



***SITE NATURA 2000 FR 7200697***  
***« Boisements à Chênes verts des dunes  
du littoral Girondin »***

*Document d'objectifs relatif à la  
Directive Européenne n°92 / 43 / CEE pour la conservation des habitats naturels  
et des habitats d'espèces  
Tome 2 : document opérationnel*



***-Décembre 2007-***



***SITE NATURA 2000 FR 7200697***

***« Boisements à Chênes verts des dunes  
du littoral Girondin »***

*Document d'objectifs relatif à la  
Directive Européenne n°92 / 43 / CEE pour à la conservation des habitats  
naturels et des habitats d'espèces  
Tome 2 : document opérationnel*

Structure opératrice :



Opérateur technique :



***Office National des Forêts***  
*Agence Interdépartementale*  
*9, rue Raymond Manaud*  
*33524 Bruges cedex*  
**☎ 05 56 00 64 74 (fax-70)**

***CHARGES DE MISSION NATURA 2000 :***

*Françoise DECAIX*  
*Agence Interdépartementale ONF de Bordeaux*  
*Fabrice SIN*  
*Agence Interdépartementale ONF de Bordeaux*

# SOMMAIRE

<b>I- LES PROPOSITIONS.....</b>	<b>4</b>
I-1 LES OBJECTIFS DE CONSERVATION POUR LES HABITATS NATURELS ET LES HABITATS D'ESPECES....	4
I-2 LES PRESCRIPTIONS DE GESTION .....	5
I-2-1 Modalités d'application des mesures proposées.....	5
I-2-2 Les fiches actions .....	5
<b>II- LES CONTRATS NATURA 2000 .....</b>	<b>10</b>
II-1-1 Réduction de l'impact des dessertes en forêt de production.....	10
II-1-2 Irrégularisation les peuplements forestiers assujettis à une gestion conservatoire	13
II-1-3 Développement de bois sénescents en forêt de production.....	16
II-1-4 Mise en défens favorisant la régénération naturelle des Chênes sur Cousseau ...	20
II-1-5 Création et entretien des mares forestières .....	23
II-1-6 Elimination des ligneux en bordure des mares forestières .....	26
II-1-7 Entretien des barins .....	29
II-1-8 Décapage et étrépage dans les zones tourbeuses des barins .....	32
II-1-9 Création et pérennisation de landes sèches thermo-atlaniques en forêt.....	35
II-1-10 Information des usagers.....	38
<b>III- LES ACTIONS HORS CONTRAT.....</b>	<b>41</b>
III-1-1 Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe.....	41
III-1-2 Amélioration des connaissances sur la Loutre .....	42
III-1-3 Amélioration des connaissances sur les Chiroptères.....	43
III-1-4 Amélioration des connaissances sur la Cistude d'Europe.....	45
III-1-5 Amélioration des connaissances sur le Pélobate cultripède.....	46
III-1-6 Amélioration des connaissances sur le fonctionnement hydrologique de la nappe phréatique des sables dunaires.....	48
III-1-7 Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des forêts dunaires.....	50
III-1-8 Communication autour du DOCOB.....	53
III-1-9 Animation du document d'objectifs.....	54
<b>IV- LES MESURES DE LA CHARTE NATURA 2000.....</b>	<b>57</b>
IV-1-1 Mise en œuvre d'une sylviculture finement adaptée aux enjeux du site.....	57
IV-1-2 Intégration des prescriptions du document d'objectifs aux documents de gestion	59
IV-1-3 Développement de la forêt mixte naturelle de la dune ancienne.....	60
IV-1-4 Maintien du caractère « hydromorphe » des zones humides .....	61
IV-1-5 Développement et entretien des habitats paraforestiers du massif.....	62
IV-1-6 Préservation des habitats du Vison d'Europe.....	63
IV-1-7 Préservation des habitats de la Loutre.....	64
IV-1-8 Préservation des habitats de la Cistude d'Europe.....	65
<b>V- MAQUETTE FINANCIERE DES COUTS INHERENTS A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....</b>	<b>66</b>
V-1 TABLEAU ESTIMATIF DES DEPENSES ELIGIBLES DANS LE CADRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS : ...	66
V-2 TABLEAU DE SYNTHÈSE : .....	69
V-3 REPARTITION PREVISIONNELLE PAR FINANCEUR : .....	70

## I- Les propositions

### I-1 Les objectifs de conservation pour les habitats naturels et les habitats d'espèces

On peut définir les objectifs en fonction des exigences des habitats, des espèces et du contexte socio-économique.

les objectifs opérationnels qui devront être mis en œuvre sont organisés selon quatre grands thèmes fonctionnels et sont les suivants :

- Les mesures de gestion (déclinées en contrat ou hors contrat) ;
- Le suivi de l'état de conservation du site ;
- La communication ;
- La mise en œuvre du document d'objectifs.

#### **O1 : Maintien et amélioration appropriée de la biodiversité du massif dunaire :**

- O1-1 : Pérenniser les boisements à chêne vert et à Chêne pédonculé ;
- O1-2 : Assurer la restauration et la conservation des milieux humides ;
- O1-3 : Pérenniser et entretenir une surface représentative de landes sèches ;

#### **O2 : Faire les suivis et améliorer les connaissances :**

- O2-1 : Suivre les espèces et les habitats à fort enjeu de conservation ;

#### **O3 : Communication autour de Natura 2000 :**

- O3-1 : Sensibiliser autour de Natura 2000 ;

#### **O4 : Animer le Document d'objectifs :**

- O4-1 : Gérer les aspects relatifs à la mise en œuvre des mesures (contractuelles et hors contrat) ;
- O4-2 : Suivre l'application technique des actions ;
- O4-3 : Effectuer une coordination générale.

## I-2 les prescriptions de gestion

---

### I-2-1 Modalités d'application des mesures proposées

La mise en place des mesures de gestion visent à préserver les espèces animales, végétales et les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 des « Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin » (code FR7200697).

En effet, les variations de la nappe des sables dunaires, l'évolution naturelle des milieux et les interventions humaines conditionnent la structure paysagère du site et sa richesse biologique.

Le diagnostic écologique, associé au diagnostic socio-économique, a permis de définir les grands enjeux de conservation et les mesures applicables aux différents milieux présents.

Parmi les mesures proposées dans ce document d'objectifs, il convient de distinguer les mesures qui tendent vers :

- la construction des **contrats Natura 2000**, conclus entre l'Etat et l'ayant droit concerné sur la base du volontariat (financement de l'Europe et du Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durable). Les modalités de gestion contractuelle des sites Natura 2000 sont énumérées dans la Circulaire DNP/ SDEN n°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement. Cette circulaire expose aussi les conditions de financement des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013. Elle complète et actualise la circulaire MEDD/DNP/SDEN - MAP/DGFAR n2004-3 du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 ;
- l'adoption d'une charte de bonnes pratiques selon la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005 (**Charte Natura 2000**). Le contenu de la charte, les modalités de son élaboration dans le cadre du Document d'objectifs et la procédure d'adhésion sont énumérés dans la circulaire DNP/SDEN n°2007-1 DGFAR/SDER/C2007-5023 du 30 avril 2007 en application du 5° de l'article R. 414-11 et des articles R. 414-12 et R. 414-12-1 du code de l'environnement ;
- un engagement dans des **actions d'accompagnement** (inventaires complémentaires, sensibilisation à l'environnement..).

### I-2-2 Les fiches actions

Des stratégies d'actions et des prescriptions de gestion pour atteindre les objectifs opérationnels ont été discutés en groupes de travail. Elles sont récapitulées sous forme de fiches appelées Fiches « Actions » (cf. ci-après).

Ces fiches regroupent l'ensemble des actions d'un même objectif opérationnel. **Thématiques**, elles abordent les mesures de gestion proposées par habitat ou par espèce à **l'échelle du site**. Néanmoins, elles peuvent être aussi **sectorielles** et elles ne concerneront alors que les actions de conservation d'un habitat ou d'une espèce en **un lieu précis** du site et en relation avec une ou plusieurs activités humaines.

## a) Liste des actions prévues par objectifs opérationnels

**O1 : Maintien et amélioration appropriée de la biodiversité du massif dunaire**
*O1-1 : Pérenniser les boisements à Chêne vert et à Chêne pédonculé*

Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Financement	Priorité
O1-1	A1	Réduction de l'impact des dessertes en forêt de production	N2000	3
	A2	Irrégularisation des peuplements forestiers assujettis à une gestion conservatoire	N2000	3
	A3	Développement de bois sénescents en forêt de production	N2000	3
	A4	Mise en défens favorisant la régénération naturelle des Chênes vert sur Cousseau	N2000	3
	A5	Mise en œuvre d'une sylviculture finement adaptée aux enjeux du site	BP	3
	A6	Intégration des prescriptions du DOCOB aux documents de gestion	BP	3
	A7	Développement de la forêt mixte naturelle de la dune ancienne	BP	3

N2000 : contrat N2000

BP : bonne pratique

HC : hors contrat.

## O1 : Maintien et amélioration appropriée de la biodiversité du massif dunaire

*O1-2 : assurer la restauration et la conservation des milieux humides*

*O1-3 : Pérenniser et entretenir une surface représentative de landes sèches*

*O1-4 : Favoriser la conservation des habitats d'espèces*

Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Financement	Priorité
O1-2	B1	Création et entretien des mares forestières	N2000	1
	B2	Elimination des ligneux en bordure des mares forestières	N2000	1
	B3	Entretien des Barins	N2000	1
	B4	Décapage et étrépage de la végétation dans les zones tourbeuses des barins	N2000	1
	B5	Maintien du caractère « hydromorphe » des zones humides	BP	1
O1-3	C1	Création et pérennisation de landes xérophiles en forêt	N2000	2
	C2	Développement et entretien des habitats paraforestiers du massif	BP	2
O1-4	D1	Préservation des habitats du Vison d'Europe	BP	3
	D2	Préservation des habitats de la Loutre	BP	3
	D3	Préservation des habitats de la Cistude d'Europe	BP	3

N2000 : contrat N2000 ;

HC : Hors contrat

BP : bonne pratique

**O2 : Faire les suivis et améliorer les connaissances**  
*O2-1 : Suivre les espèces et les Habitats à fort enjeu de conservation*

Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Financement	Priorité
O2-1	E1	Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe	HC	1
	E2	Amélioration des connaissances sur la Loutre	HC	1
	E3	Amélioration des connaissances sur les Chiroptères	HC	2
	E4	Amélioration des connaissances sur la Cistude d'Europe	HC	1
	E5	Amélioration des connaissances sur le Pélobate cultripède	HC	1
	E6	Amélioration des connaissances sur le fonctionnement de la nappe d'eau libre	HC	2
	E7	Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des forêts dunaires	HC	1

**O3 : Communication autour de Natura 2000**  
*O3-1 : Sensibiliser autour de Natura 2000*

Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Financement	Priorité
O3-1	S1	Information des usagers	N2000	3
	S2	Communication autour du DOCOB	HC	3

N2000 : contrat N2000

HC : Hors contrat



## O4 : Animer le Document d'objectifs

*O4-1 : Gérer les aspects relatifs à la mise en œuvre des mesures (contractuelles et hors contrat)*

*O4-2 : Suivre l'application technique des actions*

*O4-3 : Effectuer une coordination générale*

Objectifs opérationnels	Code action	Actions	Financement	Priorité
O4-1	MES 1	Mise en œuvre des mesures contractuelles	HC	1
	MES 2	Mise en œuvre des mesures hors contrat	HC	1
O4-2	SUIVI 1	Suivi des engagements contractuels	HC	1
	SUIVI 2	Suivi de la mise en œuvre des mesures non contractuelles	HC	1
	SUIVI 3	Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi	HC	1
OA-3	COORD 1	Information et sensibilisation des acteurs du site	HC	1
	COORD 2	Rapport d'activités annuel et animation du comité de pilotage	HC	1
	COORD 3	Bilan général de la mise en œuvre du DOCOB	HC	1

N2000 : contrat N2000

HC : Hors contrat

## II- Les Contrats Natura 2000

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin		<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n°:</b> A1	<b>Libellé action :</b> <b>II-1-1 Réduction de l'impact des dessertes en forêt de production (Code mesure F 27 009)</b>		<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	Dévier le tracé d'une piste existante en dune : 65 € HT/ ml Fourniture et pose de deux barrières : 2x 600 € HT		
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)		
<b>Type de milieu Visé</b>	La pinède à sous étage Chêne vert et la pinède à sous étage Chêne pédonculé.		
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les îlots de sénescence et les zones en zone de protections intégrales des forêts domaniales d'Hourtin, de Carcans et de Lacanau (cf. cartographie en annexe).		
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180-2 H2180-4	E1083 E1088	E224 E080 E085
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b>		
<b>Longueur et nombre d'unités éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	Longueur de la déviation = 500 ml Pose de deux barrières		
<b>Objectifs</b>	- Cette mesure vise à limiter l'impact des engins sur la dynamique naturelle du Chêne (limiter le passage des engins dans les zones définies comme « îlots de vieillissement » et « zone de protections intégrales » dans le périmètre du projet de Réserve Naturelle Nationale d'Hourtin).		
<b>Conditions d'éligibilité</b>	1- Cette mesure ne prend en charge que les éventuelles modifications d'un tracé préexistant et non la création de piste ou de route en tant que telle ; 2- L'analyse de la desserte, de son impact et de son éventuelle modification ne doit pas uniquement être faite au niveau du site considéré mais aussi de manière plus globale au niveau du massif ;		

<b>Engagements :</b>	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contractant s'engage à veiller à ce que l'ancien tracé ne soit pas utilisé.</li> <li>• Les travaux devront être effectués hors de période de dérangement pour la faune et pour la flore.</li> <li>• Respect du code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allongement de parcours normaux d'une voirie existante :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessouchage de l'emprise et enfouissement des souches hors de la piste ;</li> <li>- Mise en forme de l'assise y compris du talutage, enlèvement de la végétation si nécessaire et décaissement ;</li> <li>- Mise en place d'une couche anti-contaminante en géotextile ;</li> <li>- Création de ralentisseurs / évacuateurs d'eau.</li> </ul> </li> <li>• Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation de l'ancien tracé (pose de barrières)</li> <li>• Etudes et frais d'experts</li> <li>• Un diagnostic sera réalisé par l'animateur afin de valider l'intérêt de la déviation du tracé et d'optimiser l'intégration environnementale et paysagère du nouveaux tracé.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Photographie de l'état initial ;</li> <li>• Mettre en place un cahier « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ;</li> <li>• Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ;</li> <li>• Diagnostic préalable</li> </ul>	
<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>		

<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic initial</li> <li>• Tracé de la nouvelle desserte après travaux : contrôle des réalisations après travaux (Surfaces et nombres d'unité traitées, suivi photographique);</li> <li>• Pose d'obstacles appropriés (barrières).</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparaison simple état initial / final ;</li> <li>• Suivi photographique.</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<p>Le coût de l'action est calculé en fonction de devis estimatifs de travaux en dune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dessouchage de l'emprise et enfouissement des souches hors de la piste : 2,7 € HT / ml ;</li> <li>• Mise en forme de l'assise y compris du talutage, enlèvement de la végétation si nécessaire et décaissement : 4,10 € HT / ml ;</li> <li>• Mise en place d'une couche anti-contaminante en géotextile : 3 € HT / ml ;</li> <li>• Mise en place de calcaire sur 30 cm après compactage : 53,12 € HT / ml ;</li> <li>• Création de ralentisseurs / évacuateurs d'eau : 1,875 € HT / ml ;</li> </ul> <p><b>Coût des travaux : 65 € HT / ml</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture et pose d'une barrière : 600 € HT ;</li> </ul>
<b>Ressources financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond Etat et Europe</li> </ul>
<b>Plan de financement potentiel</b>	<p>Etat : 45% Europe : 55%</p>

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n°:</b> A2	<b>Libellé action :</b> <b>II-1-2 Irrégularisation les peuplements forestiers assujettis à une gestion conservatoire (Code Mesure F27 015)</b>	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	Marquage de coupe : 250 € HT / ha ; Abattage/ Bûcheronnage / débardage : 40 € HT / m <sup>3</sup> Nb : 50 % de l'objectif sera financé durant les cinq premières années de la mise en œuvre du document d'objectifs	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	La pinède à sous étage de Chêne vert et la pinède à sous étage de Chêne pédonculé	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les peuplements forestiers de la RNN de Cousseau	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180-2    E1083 H2180-4    E1088	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S = 60 ha (surface des peuplements homogènes potentiellement éligibles sur Cousseau)</li> <li>• Pour le taux en m<sup>3</sup> : prélèvement de 35 m<sup>3</sup>/ha</li> <li>• Soit : 2100 m<sup>3</sup> a traiter <b>au maximum</b></li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	- Cette mesure vise à avoir un meilleur équilibre entre les petits bois et les gros bois afin de maintenir dans un état de conservation optimal les Habitats à Chêne vert et à Chêne pédonculé.	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	1- Parcelle avec des classes d'âges trop homogènes ;	

Engagements :	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des marges de volumes ou de surface terrière compatibles avec sa production et son renouvellement simultané.</li> <li>• Dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle mesure ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuplement est planifiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de garantir l'efficacité des opérations financées.</li> <li>• Respect du code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégagement de taches de semis acquis et lutte contre les espèces concurrentes : Couper les sujets de la strate dominante (Pin maritime) au profit de petits bois ou de taches de régénération acquise, ou pour réaliser ponctuellement des espaces de recrus de régénération. L'ensemble de ces opérations de coupe doit concerner 15 à 25% de la surface totale de la parcelle, par bouquet exclusivement.               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes et frais d'expert :</li> </ul> </li> </ul> <p>Le martelage sera assuré par un expert forestier agréé, un homme de l'art agréé par arrêté du préfet de région, un ingénieur ou un technicien de l'ONF.</p> <p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et marquage des arbres à abattre : <b>année 2</b> ;</li> <li>• Abattage des arbres marqués : <b>année 2</b> ;</li> <li>• Façonnage des arbres abattus et démantèlement des houppiers (ou abandon en grande longueur sans façonnage) : <b>année 2</b> ;</li> <li>• Broyage des rémanents (le cas échéant) : <b>année 2</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>

<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Photographie de l'état initial ;</li> <li>• Mettre en place un cahier « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ;</li> <li>• Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ;</li> <li>• Diagnostic préalable.</li> </ul>
<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>	
<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des réalisations après travaux (on peut lister toutes les actions : marquage, abattage,...) et du calendrier ;</li> <li>• Nombre d'arbres abattus (et/ou volume).</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du processus d'irrégularisation à travers la désignation de placettes repérés au GPS et décrites à l'aide d'un relascope (suivi du rééquilibrage dans la répartition des classes de diamètres, diversification des essences...)</li> <li>• Suivi photographique</li> <li>• Comparaison simple état initial / final (structure, composition...)</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<p>Le calcul du coût de l'action est défini selon les devis réalisées pour des prestations similaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marquage de coupe : 250 € HT / ha ;</li> <li>• Abattage/ Bûcheronnage / débardage : 20 à 40 € HT / m<sup>3</sup>.</li> </ul> <p><b>Nb : le bénéfice engendré par la vente des bois sera déduit du montant de la subvention.</b></p>
<b>Ressources financières</b>	Fonds Etat et Europe.
<b>Plan de financement potentiel</b>	Etat : 45% Europe : 55%

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin		<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n°:</b> A3	<b>Libellé action :</b> <b>II-1-3 Développement de bois sénescents en forêt de production (Code mesure F 27 012)</b>		<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chêne vert : 30,87 € HT / m<sup>3</sup></li> <li>• Chêne pédonculé : 50,39 € HT / m<sup>3</sup></li> <li>• Pin maritime : 27,04 € HT / m<sup>3</sup></li> </ul> Nb : 50 % de l'objectif sera financé durant les cinq premières années de la mise en œuvre du document d'objectifs		
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)		
<b>Type de milieu Visé</b>	La pinède à sous étage Chêne vert et la pinède à sous étage Chêne pédonculé.		
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les îlots de sénescence des forêts domaniales d'Hourtin, de Carcans et de Lacanau (cf. cartographie page 19).		
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180 H2180	E1083 E1088	E224
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b>		
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	Au sein de l'entité concernée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9,55 hectares seront laissés en îlots de sénescence sur Hourtin ;</li> <li>• 3,32 hectares seront laissés en îlots de sénescence sur Lacanau.</li> </ul> <b>Nb : ces surface ne prennent pas en compte les zones définies par les Directives Régionales d'Aménagement.</b>  Selon nos <b>estimations maximales</b> sur Hourtin : 47,75 m <sup>3</sup> de Chêne vert (5 m <sup>3</sup> / ha) ; 95,50 m <sup>3</sup> de Chêne pédonculé (10 m <sup>3</sup> / ha) ; 1910 m <sup>3</sup> de Pin maritime (200 m <sup>3</sup> /ha).  Sur Lacanau : 33,20 m <sup>3</sup> de Chêne vert (10 m <sup>3</sup> / ha) ; 49,80 m <sup>3</sup> de Chêne pédonculé (5 m <sup>3</sup> / ha) ; 332 m <sup>3</sup> de Pin maritime (100 m <sup>3</sup> /ha).		



<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la naturalité et maintenir un bon état de conservation de l'habitat à Chêne vert et à Chêne pédonculé en favorisant le bois sénescents (permettant d'avoir tous les stades de développement de l'habitat en forêt).</li> <li>- La présence de ces bois sénescents sera par ailleurs favorable au développement de l'entomofaune et de la faune cavernicole.</li> </ul>												
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les essences visées devront couvrir un volume d'au moins 5 m<sup>3</sup> de bois fort par hectare (arbres disséminés ou en îlots de sénescence).</li> <li>2- En forêt domaniale, la mesure concernera le maintien d'arbres sénescents au delà du 5<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> réservé.</li> <li>3- Au sein des îlots de sénescences préalablement cartographiés, maintenir sur pied définitif des arbres ou des groupes d'arbres possédant un âge supérieur à l'âge d'exploitabilité (40 ans pour le Pin maritime et 60 ans pour les Chênes), présentant un houppier de bonne dimension, si possible sénescents ou avec des fissures, des branches mortes ou des cavités.</li> <li>4- Cette mesure sera contractualisée avec la mesure visant à informer les usagers en forêt (F27 014).</li> </ol>												
<b>Engagements :</b>	<p>Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.</p>												
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés à la peinture (triangle pointé vers le bas à 1,30m du sol) au moment de leur identification ;</li> <li>• Cartographie des îlots de sénescence et intégration lors de l'élaboration des aménagements forestiers ;</li> <li>• <b>Pour des raisons de sécurité</b> ces arbres devront se trouver à <b>plus de 30m</b> de tout itinéraire balisé et des zones de fréquentation du public.</li> <li>• Etudes et frais d'expert</li> <li>• Respect du code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours et à venir.</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; text-align: center;"> <b>Classement des engagements</b>            P : principal            S : secondaire            C : Complémentaire         </td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">P</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">P</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">P</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">P</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">P</td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés à la peinture (triangle pointé vers le bas à 1,30m du sol) au moment de leur identification ;</li> <li>• Cartographie des îlots de sénescence et intégration lors de l'élaboration des aménagements forestiers ;</li> <li>• <b>Pour des raisons de sécurité</b> ces arbres devront se trouver à <b>plus de 30m</b> de tout itinéraire balisé et des zones de fréquentation du public.</li> <li>• Etudes et frais d'expert</li> <li>• Respect du code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours et à venir.</li> </ul>	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire		P		P		P		P		P
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés à la peinture (triangle pointé vers le bas à 1,30m du sol) au moment de leur identification ;</li> <li>• Cartographie des îlots de sénescence et intégration lors de l'élaboration des aménagements forestiers ;</li> <li>• <b>Pour des raisons de sécurité</b> ces arbres devront se trouver à <b>plus de 30m</b> de tout itinéraire balisé et des zones de fréquentation du public.</li> <li>• Etudes et frais d'expert</li> <li>• Respect du code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours et à venir.</li> </ul>	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire												
	P												
	P												
	P												
	P												
	P												
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation pendant au moins 30 ans des arbres marqués, essence Pin maritime ou Chêne d'un âge supérieur ou égal à l'âge d'exploitabilité ;</li> <li>• Ces arbres seront destinés à rester sur pied ou au sol jusqu'à désagrégation complète.</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top; text-align: center;"> <b>Classement des engagements</b>            P : principal            S : secondaire            C : Complémentaire         </td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">P</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">P</td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation pendant au moins 30 ans des arbres marqués, essence Pin maritime ou Chêne d'un âge supérieur ou égal à l'âge d'exploitabilité ;</li> <li>• Ces arbres seront destinés à rester sur pied ou au sol jusqu'à désagrégation complète.</li> </ul>	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire		P		P						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation pendant au moins 30 ans des arbres marqués, essence Pin maritime ou Chêne d'un âge supérieur ou égal à l'âge d'exploitabilité ;</li> <li>• Ces arbres seront destinés à rester sur pied ou au sol jusqu'à désagrégation complète.</li> </ul>	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire												
	P												
	P												

<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Fiche de relevé ;</li> <li>• Diagnostic préalable avec photographie de l'état initial.</li> </ul>
<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>	
<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence des arbres après marquage ;</li> <li>• Nombre d'arbres effectivement désignés.</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi photographique</li> <li>• Comparaison simplifiée état initial – état final : structure de l'habitat, cortège floristique et faunistique</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<p>Le calcul du coût de l'action est fonction du manque à gagner (€ HT /m<sup>3</sup>), défini selon l'étude réalisée par le CRPF Aquitaine (« Typologie de mesures contractuelles des sites Natura 2000, éligibles au titre de la mesure I.2.7 du PDRN ») est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chêne vert : 30,87 € HT / m<sup>3</sup> ;</li> <li>• Chêne pédonculé : 50,39 € HT / m<sup>3</sup> ;</li> <li>• Pin maritime : 27,04 € HT / m<sup>3</sup> ;</li> </ul>
<b>Ressources financières</b>	Fond Etat et Europe
<b>Plan de financement potentiel</b>	Etat : 45% Europe : 55%

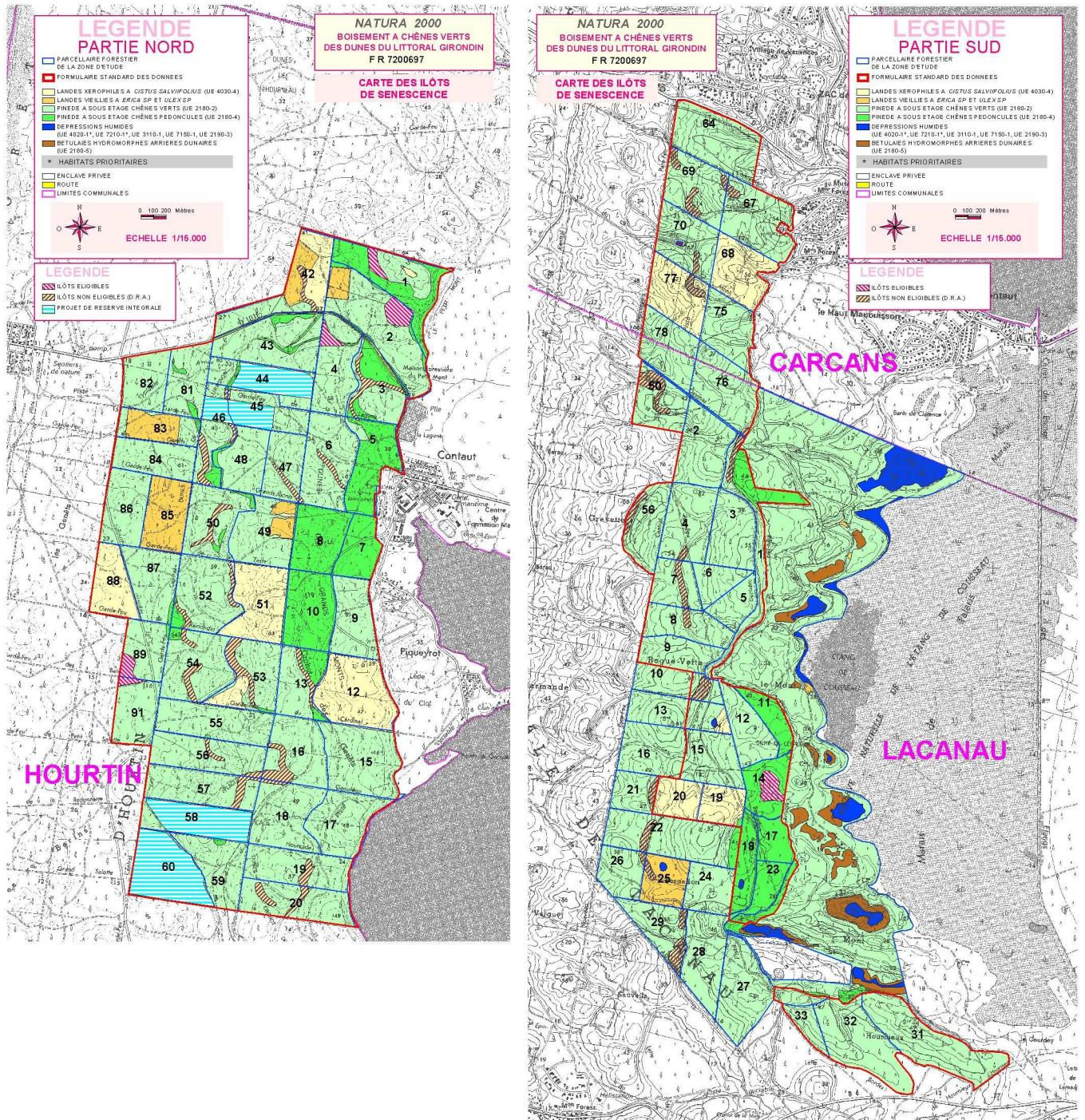


Figure 1 : Carte des îlots de sénescence

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b>  FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b>  Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin		<b>Niveau de priorité de l'action :</b>  3
<b>Action du DOCOB n° :</b> A4	<b>Libellé action :</b> <b>II-1-4 Mise en défens favorisant la régénération naturelle des Chênes sur Cousseau (Code mesure F 27 010)</b>		<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	Pose d'un « grillage à mouton » à mailles soudées et poteau en Robinier ou Châtaignier : 10.5 € HT / ml.		
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)		
<b>Type de milieu Visé</b>	La pinède à sous étage Chêne vert et la pinède à sous étage Chêne pédonculé		
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les peuplements forestiers de la Réserve de Cousseau		
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180-2 H2180-4	E1083 E1088	E080
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b>		
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S = 280 ha au total sur Cousseau.</li> <li>• 2 zones de 1 ha pourront être clôturés dans le périmètre de la Réserve de Cousseau</li> </ul>		
<b>Objectifs</b>	- Favoriser la régénération du sous étage à Chêne vert et pédonculé dans les zones sensibles au piétinement, à l'abrouissement et à l'érosion.		
<b>Conditions d'éligibilité</b>	1- Domaine forestier avec un déficit de régénération en essences de feuillus ; 2- Milieux sensibles à l'érosion ;		

<b>Engagements :</b>	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si pose poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut.</li> <li>• Respect du code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de poteaux et de grillage ou d'une clôture;</li> <li>• Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;</li> <li>• Remplacement ou réparation du matériel en cas de dégradation ;</li> <li>• Un diagnostic sera réalisé par l'animateur lors de la mise en œuvre du document d'objectifs afin de définir précisément les modalités d'exécution des travaux.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Photographie de l'état initial ;</li> <li>• Mettre en place un cahier « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ;</li> <li>• Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ;</li> <li>• Diagnostic préalable.</li> </ul>	
<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>		
<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>	

<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de clôture posée après travaux ;</li> <li>• Aménagements (longueur et entretien) ;</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la régénération en feuillu dans les zones de mise en défens (mise en place de placettes permanentes au sein desquelles on compte les semis).</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<p>Le calcul du coût de l'action est défini selon les devis estimatifs pour des actions similaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture et la pose d'un « grillage à mouton » à mailles soudées et poteau en Robinier ou Châtaignier : <b>10,5 € HT / ml.</b></li> </ul>
<b>Ressources financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond Etat et Europe</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p>Etat : 45% Europe : 55%</p>

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n° :</b> B1	<b>Libellé action :</b> II-1-5 Création et entretien des mares forestières (Code mesure F 27 002)	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	Coût : 780 € HT / mare	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides intra-dunales.	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les forêts domaniales d'Hourtin, Lacanau et Carcans.	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2190 H3110	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>		
<b>Nombre d'unités éligibles pour le secteur ou périmètre d'application</b>	Cette mesure vise la création de 10 mares d'environ 10 m <sup>2</sup> (5 en forêt domaniale d'Hourtin, 2 en forêt domaniale de Lacanau et 3 en forêt domaniale de Carcans).	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création ou rétablissement de mares (ou de zones humides à eaux stagnantes, inondées au moins une partie de l'année) afin de favoriser le développement des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</li> <li>• Créer un réseau de mare relativement important afin de soustraire les points d'eau existants à des pressions cynégétiques trop importantes, vecteur d'eutrophisation et de dégradation des habitats d'intérêt communautaires.</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- La mesure vise la création, le rétablissement ou les travaux ponctuels sur une mare ou une zone humide à eaux stagnantes.</li> <li>2- La taille minimale de la zone à traiter doit être de 10m<sup>2</sup> et la taille maximale ne doit pas excéder 100 m<sup>2</sup>.</li> <li>3- Permanentes ou temporaires, elles doivent avoir une profondeur maximum de 2m et être alimentées par les eaux pluviales ou par la nappe phréatique.</li> </ol>	

<b>Engagements :</b>	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<b>Classement des engagements</b> <i>P : principal</i> <i>S : secondaire</i> <i>C : Complémentaire</i>
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux doivent être effectués hors période de reproduction des batraciens, et de dérangement pour le reste de la faune et pour la flore (soit d'octobre à février) ;</li> <li>• Lors de restaurations, les interventions ne se feront que sur les 2/3 de la surface au maximum, afin de préserver une zone réservoir de graines et de faune ;</li> <li>• Ne pas utiliser d'intrants (produits agropharmaceutiques, phytocides, amendements) dans les mares et dans un rayon de 50m afin de maintenir la qualité des eaux ;</li> <li>• L'agrainage, le dépôt de goudron et de pierres à sel sont interdits à proximité des mares créées ou restaurées ;</li> <li>• Le contractant doit respecter le code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Curage à vieux fond ;</li> <li>• Profilage des berges en pente douce sur les deux tiers du pourtour ;</li> <li>• Etudes et frais d'experts</li> <li>• Un diagnostic sera réalisé par l'animateur lors de la mise en œuvre du document d'objectifs afin de définir précisément les modalités d'exécution des travaux.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Photographie de l'état initial ;</li> <li>• Mettre en place un cahier « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ;</li> <li>• Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ;</li> <li>• Diagnostic préalable.</li> </ul>	
<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>		



<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence des mares restaurées ou créées ;</li> <li>• Contrôle documentaire (cahier de suivi des travaux...).</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé floristiques de la mare et des berges lors de l'année N+1 et de l'année N+5 du contrat ;</li> <li>• Suivi amphibien (action E5)</li> <li>• Suivi photographique ;</li> <li>• Comparaison simplifiée état initial / final.</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<p>Le calcul du coût de l'action est défini selon l'étude réalisé par le CRPF Aquitaine (« Typologie de mesures contractuelles des sites Natura 2000, éligibles au titre de la mesure I.2.7 du PDRN ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6h de pelle hydraulique (avec déplacement) : - 100 € / h x 6h = 600 € HT ;</li> <li>• Encadrement : 4hx 45 € / h = 180 € HT</li> </ul> <p><b>Création d'une mare en dune d'environ 10 m<sup>2</sup> : 780 € HT</b></p>
<b>Ressources financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond Etat et Europe</li> </ul>
<b>Plan de financement potentiel</b>	<p>Etat : 45% Europe : 55%</p>

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n° :</b> B2	<b>Libellé action :</b> II-1-6 Elimination des ligneux en bordure des mares forestières (code mesure F 27 002)	<b>Cartographie (en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	340 € HT / mare	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides intra-dunales	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les forêts domaniales d'Hourtin, Carcans et Lacanau.	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180 H2190	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b> 15 mares potentielles sur le site.	
<b>Nombre d'unités éligibles pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 mares</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'ouverture des milieux humides de type « mare » par élimination de ligneux dans ou à proximité immédiate du point d'eau.</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Enlèvement manuel ou mécanique des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique) ;</li> <li>2- Cette mesure s'applique aux mares qui sont envahies par les ligneux sur le point d'eau (ombre portée &gt; 50 %) ou en périphérie.</li> </ol>	

<b>Engagements :</b>	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<b>Classement des engagements</b> <i>P : principal</i> <i>S : secondaire</i> <i>C : Complémentaire</i>
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux doivent être effectués hors période de reproduction des batraciens, et de dérangement pour le reste de la faune et pour la flore (soit d'octobre à février) ;</li> <li>• Maintenir des arbres en nombre suffisant autour de la mare (intervention sur les 2/3 du pourtour au maximum) ;</li> <li>• Intervenir en période de basses eaux entre octobre et mars ;</li> <li>• Les arbres faisant partie du peuplement forestier adjacent qui pourraient être éliminés, seront préférentiellement marqués et coupés dans le cadre de l'exploitation forestière ;</li> <li>• Les localisations des dépôts seront à préciser lors du diagnostic préalable à l'établissement des contrats, en fonction de l'environnement immédiat.</li> <li>• Le contractant doit respecter le code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">S</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coupes ou arrachages se feront sur le pourtour de la pièce d'eau, jusqu'à 10m autour des grandes mares, en favorisant l'ouverture de la rive nord et en conservant un bouquet d'arbre ainsi que les arbres « remarquables » ;</li> <li>• Les produits de coupe seront exportés hors des pièces d'eau et pourront être disposés en tas à proximité des pièces d'eau ou broyés ;</li> <li>• Un diagnostic sera réalisé par l'animateur lors de la mise en œuvre du document d'objectifs afin de définir précisément les modalités d'exécution des travaux.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Photographie de l'état initial ;</li> <li>• Mettre en place un cahier « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ;</li> <li>• Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente.</li> <li>• Diagnostic préalable</li> </ul>	

<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>	
<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des mares entretenues ;</li> <li>• Contrôle documentaire (cahier de suivi des travaux...).</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi photographique.</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<p>Le calcul du coût de l'action est défini selon l'étude réalisée par le CRPF Aquitaine (« Typologie de mesures contractuelles des sites Natura 2000, éligibles au titre de la mesure I.2.7 du PDRN ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage manuel des ligneux : 2 heure x 2 pers = 120 € HT</li> <li>• 2h de gyrobroyeur / mare x 60 € HT = 120 € HT ;</li> </ul> <p>Forfait déplacement = 100 € HT ;</p> <p><b>Total : 340 € HT/ mare</b></p>
<b>Ressources financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond Etat et Europe</li> </ul>
<b>Plan de financement potentiel</b>	<p>Etat : 45%</p> <p>Europe : 55%</p>

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n°:</b> B3	<b>Libellé action :</b> II-1-7 Entretien des barins (Code mesure ATM 004)	<b>Cartographie (en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	Restauration : 610 € HT / barin (environ 1000 m <sup>2</sup> ) Entretien : 340 € HT / barin (environ 1000 m <sup>2</sup> )	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides arrières dunaires	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les barins de la Réserve de Cousseau.	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H4020 H7150 H3110	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	Surface des barins = 30 à 40 ha	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>S = 1000 \text{ m}^2 / \text{barin}</math> (6 barins pourront être traités, en fonction du diagnostic réalisé par l'animateur)</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir des milieux ouverts avec une strate herbacée développée, favorisant les habitats d'intérêt communautaire et la diversité floristique :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le recouvrement des herbacées et des ligneux bas ;</li> <li>- Limiter la litière ;</li> <li>- Diversifier structurellement les habitats.</li> </ul> </li> <li>• Limiter l'impact négatif de ces formations végétales sur le fonctionnement hydraulique, l'ombrage et l'eutrophisation de la zone.</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	1- L'action pourra être mise en œuvre (une surface de 1000 m <sup>2</sup> maximum) lorsque la végétation arbustive et arborescente sera dominante (Galé odorant, Saules, Bouleaux...) ;	

<b>Engagements :</b>	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux devront être effectués entre octobre et février ;</li> <li>• La fauche devra être réalisée de manière centrifuge ;</li> <li>• Le contractant doit respecter le code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir.</li> </ul>	<p>P</p> <p>P</p> <p>P</p>
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage des arbres ;</li> <li>• Assurer un débardage mécanique ou à cheval suivant les conditions pédologiques locales ;</li> <li>• Exporter les végétaux ligneux et la litière (secteur(s) défini(s) lors du diagnostic préalable) ;</li> <li>• Elimination des rejets ligneux au moins une fois au cours du contrat (année N+3 du contrat) ;</li> <li>• L'entretien est réalisé par une fauche ou un gyrobroyage de la végétation ;</li> <li>• Un diagnostic sera réalisé par l'animateur lors de la mise en œuvre du document d'objectifs afin de définir précisément les modalités d'exécution des travaux.</li> </ul>	<p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>S</p> <p>P</p> <p>P</p>
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Réaliser un suivi photographique ;</li> <li>• Mettre en place un cahier « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ;</li> <li>• Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ;</li> <li>• Diagnostic préalable.</li> </ul>	
<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• B4</li> </ul>	

<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle du cahier de suivi des travaux, des photographies et des factures ;</li> <li>• Contrôle des surfaces travaillées ;</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé floristiques lors de l'année N+1 et de l'année N+5 du contrat.</li> <li>• Suivi photographique</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<p>Le calcul du coût de l'action est défini à partir de l'étude réalisée par le CRPF Aquitaine (« Typologie de mesures contractuelles des sites Natura 2000, éligibles au titre de la mesure I.2.7 du PDRN ») et suites aux travaux déjà réalisés sur Cousseau par l'ONF : Pour une surface d'environ 1000m<sup>2</sup> :</p> <p><u>Année N :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marquage des arbres = 50 € HT</li> <li>• Abattage manuel des arbres : 4 heures x 1 pers (30 € HT/h)= 120 € HT ;</li> <li>• Débardage : 4 heures x 1 pers (30 € HT/h)= 120 € HT</li> <li>• Rognage des souches, évacuation des rémanents au fléco et étalement en lisière = 220 € HT</li> <li>• Forfait déplacement 100 € HT</li> </ul> <p><b>Total restauration : 610 € HT / Barin (1000 m<sup>2</sup>)</b></p> <p><u>Année N+ 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien mécanique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4h fauche x 60 € HT/ h = 240 € HT</li> <li>- Forfait déplacement 100 € HT</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Total entretien : 340 € HT / Barin(1000 m<sup>2</sup>)</b></p>
<b>Ressources financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond Etat et Europe</li> </ul>
<b>Plan de financement potentiel</b>	<p>Etat : 50% Europe : 50%</p>

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n°:</b> B4	<b>Libellé action :</b> II-1-8 Décapage et étrépage dans les zones tourbeuses des barins (Code mesure ATM 003)	<b>Cartographie (en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	53 € HT / m <sup>2</sup>	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides tourbeuses	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les barins de la Réserve naturelle de Cousseau	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H7150	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	S = 30 à 40 ha	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S = 3 x 40 m<sup>2</sup> = 120 m<sup>2</sup> / barin (3 barins pourront être traités lors de cette intervention ceci, en fonction du diagnostic mené par l'animateur lors de la mise en œuvre du document d'objectifs).</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décapage et étrépage ponctuels sur de petites placettes en vue de favoriser l'ouverture du milieu et de développer les communautés pionnières d'intérêt communautaire.</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>La mesure devra être mise en œuvre lorsque les groupements pionniers du Rhynchosporion seront envahit par les chamaephytes (Bruyère, Callune), laissant pressentir le retour de la lande ;</li> <li>La surface traitée doit être comprise entre 10 et 100 m<sup>2</sup>;</li> </ol>	



<b>Engagements :</b>	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<b>Classement des engagements</b> <i>P : principal</i> <i>S : secondaire</i> <i>C : Complémentaire</i>
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux seront réalisés hors période de dérangement pour la faune et la flore (soit d'octobre à février) ;</li> <li>• Ne pas utiliser d'intrants (produits agropharmaceutiques, phytocides, amendements) dans les barins et dans un rayon de 50m afin de maintenir la qualité des eaux ;</li> <li>• L'agrainage, le dépôt de goudron et de pierres à sel sont interdits à proximité des sites créés ou restaurés ;</li> <li>• Le contractant doit respecter le code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir.</li> </ul>	<p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p>
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrachage manuel ou mécanique de la végétation et de son système racinaire, jusqu'au sol nu ;</li> <li>• Réaliser l'opération sur des placettes de 10 à 100m<sup>2</sup> afin de maintenir une mosaïque d'habitats ;</li> <li>• Les produits de décapage seront exportés ;</li> <li>• Un diagnostic sera réalisé par l'animateur lors de la mise en œuvre du document d'objectifs afin de définir précisément les modalités d'exécution des travaux.</li> </ul>	<p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p>
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Photographie de l'état initial ;</li> <li>• Mettre en place un cahier « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ;</li> <li>• Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ;</li> <li>• Diagnostic préalable.</li> </ul>	
<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• B3</li> </ul>	

<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>
<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle du cahier de suivi des travaux, des photographies et des factures ;</li> <li>• Contrôle des surfaces travaillées ;</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.</p>
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé floristique sur une partie de la zone traitée, lors de l'année N+1 et de l'année N+3 du contrat (mise en place de placettes permanentes localisées au GPS) ;</li> <li>• Suivi photographique.</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<p>Coût de l'étrépage et du décapage du sol : 53 € HT / m<sup>2</sup></p>
<b>Ressources financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond Etat et Europe.</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p>Etat : 50% Europe: 50%</p>

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 2
<b>Action du DOCOB n° :</b> C1	<b>Libellé action :</b> II-1-9 Création et pérennisation de landes sèches thermo-atlaniques en forêt (code mesure F 27 001)	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	Restauration : 670 € HT / clairière (1500 m <sup>2</sup> ) Entretien : 340 € HT / clairière (1500 m <sup>2</sup> )	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les landes sèches à Cistus salviifolius	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les forêts domaniales d'Hourtin, Carcans et Lacanau.	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H4030 E080 E1220	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H4030-4 (landes sèches thermo-atlantiques) = <b>145 ha</b>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N = 5 clairières et S = 1500 m<sup>2</sup> / clairière</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de lutte contre la fermeture du milieu par recouvrement d'espèces envahissantes (telle que la Callune) ;</li> <li>Ouverture et entretien de parcelles en vue de pérenniser des habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire.</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	1- La mesure ne s'applique que pour des surfaces comprises entre 100 et 1500 m <sup>2</sup> ;	

<b>Engagements :</b>	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux de restauration et d'entretien auront lieu entre octobre et février ;</li> <li>• La fauche et le débroussaillage seront effectués de manière centrifuge afin de permettre à la faune de fuir.</li> <li>• Le contractant doit respecter le code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débroussaillage et broyage de la végétation arbustive ;</li> <li>• Coupe d'arbres et abattage des végétaux ligneux ;</li> <li>• Gyrobroyage ou fauche tardive de la végétation herbacée ;</li> <li>• Un diagnostic sera réalisé par l'animateur lors de la mise en œuvre du document d'objectifs afin de définir précisément les modalités d'exécution des travaux.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Photographie de l'état initial ;</li> <li>• Mettre en place un cahier « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ;</li> <li>• Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ;</li> <li>• Diagnostic préalable.</li> </ul>	
<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>		
<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>	

<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle du cahier de suivi des travaux, des photographies et des factures ;</li> <li>• Contrôle des surfaces travaillées.</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé floristiques de la zone traitée lors de l'année N+1 et de l'année N+3 du contrat ;</li> <li>• Suivi photographique.</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	Le calcul du coût de l'action est défini à partir de l'étude réalisée par le CRPF Aquitaine (« Typologie de mesures contractuelles des sites Natura 2000, éligibles au titre de la mesure I.2.7 du PDRN ») : Pour une surface d'environ 1500m <sup>2</sup> :  <u>Année 2 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage manuel des arbres : 4 heures x 1 pers (30 € HT/ h) = 120 € HT ;</li> <li>• Débardage : 4 heures x 1 pers (30 € HT/ h)= 120 €HT</li> <li>• Rognage des souches, évacuation des rémanents au fléco et étalement en lisière = 330 € HT</li> <li>• Forfait déplacement 100 € HT</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total restauration : 670 € HT / clairière (1500 m<sup>2</sup>)</b></p> <u>Année 5 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien mécanique :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4h fauche x 60 € HT/ h = 240 € HT</li> <li>- Forfait déplacement 100 € HT</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total entretien : 340 € HT / clairière(1500 m<sup>2</sup>)</b></p>
<b>Ressources financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond Etat et Europe</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	Etat : 45% Europe : 55%

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n° :</b> S1	<b>Libellé action :</b> II-1-10 Information des usagers (code mesure F 27 014)	<b>Cartographie (en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Montant total retenu</b>	Conception de panneaux = 100 € HT Fabrication et pose = 910 € HT / panneau ;	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697).	
<b>Type de milieu Visé</b>	La pinède à sous étage Chêne vert et la pinède à sous étage Chêne pédonculé.	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les forêts domaniales d'Hourtin, Carcans et Lacanau.	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b>	
<b>Nombre d'unités éligibles pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>quatre panneaux d'information.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette mesure vise à recommander aux usagers de limiter la fréquentation des habitats sensibles.</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	1- Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée ; 2- L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.	

<b>Engagements :</b>	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<b>Classement des engagements</b> P : principal S : secondaire C : Complémentaire
<b>Descriptif des engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut ;</li> <li>• Formation du personnel ONF (guides nature) quant à l'intérêt patrimonial de la mesure et de Natura 2000 ;</li> <li>• Pose, dépose saisonnière et au terme du contrat s'il n'est pas reconduit ;</li> <li>• Le contractant doit respecter le code des bonnes pratiques pour les chantiers en cours ou à venir.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">S</p>
<b>Descriptif technique des engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception des panneaux ;</li> <li>• Fabrication et pose ;</li> <li>• Un diagnostic sera réalisé par l'animateur lors de la mise en œuvre du document d'objectifs afin de définir précisément les modalités d'exécution des travaux.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p> <p style="text-align: center;">P</p>
<b>Documents et enregistrements obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte de localisation des engagements (orthophotographies, et/ou planche cadastrale au format A3 ou A4, ou plan dont l'échelle est comprise entre 1/5 000 et 1/25 000) ;</li> <li>• Présentation des factures acquittées des entreprises ou les pièces comptables de valeur probante équivalente ;</li> <li>• Diagnostic préalable.</li> </ul>	
<b>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</b>		
<b>Contrôles</b>	<p>L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat.</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.</p>	

<b>Objets de contrôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signalétique mise en place.</li> </ul>
<b>Sanctions : Rappel sur les conditions de sanctions.</b>	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.
<b>Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action</b>	
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception de panneaux bois (type 0,50 m x1 m ou 0,70 m x 0,70 m) : <b>100 € HT</b></li> <li>• Fabrication et pose de panneaux bois : environ <b>910 € HT / panneau</b> ;</li> </ul>
<b>Ressources financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fond Etat et Europe</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	Etat : 45% Europe : 55%



### III- Les actions hors contrat

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n° :</b> E1	<b>Libellé action :</b> III-1-1 Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Hors contrat Dans le cadre du programme de suivi national du Vison d'Europe	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les barins de la réserve de Cousseau	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H4020 E1356 H7150 H2180	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S = 30 à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)</li> </ul>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 30 à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des connaissances en ce qui concerne les populations de Vison d'Europe sur le site et à sa périphérie.</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des captures accidentelles</li> </ul>	
<b>Plan de financement potentiel</b>	Dans le cadre du Plan Vison d'Europe	

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n° :</b> E2	<b>Libellé action :</b> III-1-2 Amélioration des connaissances sur la Loutre	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Mesure d'accompagnement	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les barins de la réserve de Cousseau	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H4020 H2180 H7150 E1355 H4030	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S = 30 à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)</li> </ul>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 30 à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connaissances en ce qui concerne l'état des populations.</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche des traces de l'animal.</li> </ul>	
<b>Plan de financement Potentiel</b>	Le suivi peut être pris en charge lors de l'animation du DOCOB, durant la phase « suivi » (dans le cadre de la mise en place d'indicateurs de suivi pour évaluer l'évolution des habitats naturels).	

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n° :</b> E3	<b>Libellé action :</b> III-1-3 Amélioration des connaissances sur les Chiroptères	<b>Cartographie (en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Mesure d'accompagnement	
<b>Montant total retenu</b>	300 € HT pour l'achat des nichoirs 1992 € HT /année d'étude (soit 5976 Euros HT pour 3 interventions en 5 ans)	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	La pinède à sous étage Chêne vert et la pinède à sous étage Chêne pédonculé.	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les forêts domaniales d'Hourtin, Carcans, Lacanau et le massif de la Réserve Naturelle de Cousseau.	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b> H2180-5 (formations boisées arrière dunaires à Betula pubescens) : <b>29 ha</b>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<b>S = 1851 ha</b>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et estimation des populations de Chiroptères.</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	Site Natura 2000, parcelles comprenant des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (arbres à cavités).	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose de filets japonais adaptés à la capture de Chauve-souris ;</li> <li>• Parcours du site à l'aide d'un détecteur ultra-sons ;</li> <li>• Pose de nichoirs à Chiroptères afin d'améliorer les connaissances sur les espèces forestières susceptibles de fréquenter le site ;</li> <li>• Les interventions seront réalisées tous les deux ans (années 1, 3, 5)</li> </ul>	

<b>Coût de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achat de niochirs : 30 X 10 € HT = <b>300 € HT</b></li><li>• Chargé d'étude : 4 jours x 498 € HT = <b>1992 € HT / an</b></li></ul>
<b>Plan de financement potentiel</b>	Fond Etat : 50% Fonds structurels européens : 50% Participation éventuelle des collectivités territoriales

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n° :</b> E4	<b>Libellé action :</b> III-1-4 Amélioration des connaissances sur la Cistude d'Europe	<b>Cartographie (en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Mesure d'accompagnement	
<b>Montant total retenu</b>	4950 € HT / an (soit 14850 Euros HT pour 3 interventions en 5 ans)	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides et les landes sèches fréquentées lors de la reproduction.	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	L'ensemble du périmètre d'étude	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H4020 H2180 H7150 E1220 H4030	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	<b>S<sup>tot</sup> = 2082 ha</b>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<b>S<sup>tot</sup> = 2082 ha</b>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connaissances en ce qui concerne l'état des populations.</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place (en partenariat avec l'association Cistude Nature) des sessions de « Capture-Marquage-Recapture », réalisées entre avril et juin.</li> <li>• Ces campagnes doivent être effectuées à l'aide de piège de type tambours et par captures manuelles ;</li> <li>• Les interventions seront réalisées tous les deux ans (années n+1, n+3, n+5).</li> </ul>	
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 sessions de 5 jours de « Capture-Marquage-Recapture » avec l'association Cistude Nature : <b>(3 x 5 jours X 330 € HT) / an = 4950 € HT / an</b></li> </ul>	
<b>Plan de financement potentiel</b>	Fonds Etat Fonds structurels européens Participation éventuelle des collectivités territoriales	

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisement à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> F1
<b>Action du DOCOB n°:</b> E5	<b>Libellé action :</b> III-1-5 Amélioration des connaissances sur le Pélobate cultripède	<b>Cartographie (en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Mesure d'accompagnement	
<b>Montant total retenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 journée x 2 personnes = 4 x 330 = 1 320 € HT</li> <li>• 2 nuit X 2 personnes = 4 x 350 = 1 400 €HT</li> </ul> Total = 2 720 € HT / année d'étude	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chênes vert des dunes du littoral girondin » (FR 7200697).	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les mares dunaires	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les mares dunaires présentes en forêt domaniale	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2190 H2170	
<b>Nombre d'unité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 mares présentes sur le site</li> </ul>	
<b>Nombre d'unité éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	$N^{\text{tot}} = 20$ mares $N^{\text{objectif}} = 20$ mares	
<b>Objectifs</b>	Cet inventaire doit permettre de recenser les populations de Pélobate cultripède potentiellement présentes (espèces d'intérêt communautaire et peu ou pas signalé avant les documents d'objectifs en milieu dunaire) qui subsistent sur le littoral atlantique. Il doit permettre de conclure sur l'état des populations, de caractériser les milieux occupés et de proposer des mesures de conservation.	

<p style="text-align: center;"><b>Descriptif technique de la mesure</b></p>	<p>L'inventaire amphibien se réalise en deux actions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'écoute des chants des individus chanteurs,</li> <li>- la recherche visuelle des pontes, des larves et des individus en activité.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'écoute des chants permet de repérer certaines espèces difficilement détectables visuellement comme le Pélobate. L'écoute des chants s'établit à partir d'un point fixe situé à proximité de la mare. La durée de l'écoute est chronométrée et elle devra être identique pour les différents points. Cette durée est généralement fixée à 15 minutes. L'écoute doit permettre de contacter un maximum d'espèces et de déterminer le nombre d'individus pour chaque espèce. Il est préférable de réaliser ces écoutes dans des conditions optimales : écoute de nuit, vent faible, humidité élevée.</li> <li>• La recherche visuelle des différents stades de vie de l'espèce permet de multiplier les preuves de sa présence. La prospection visuelle vise les trois stades de vie des amphibiens : la ponte, les larves, et les individus métamorphosés. Les pontes sont recherchées systématiquement en parcourant les points d'eau lors des saisons de reproduction. Les larves peuvent être recherchées toute l'année. Enfin, les adultes sont recherchés dans les plans d'eau et les alentours en fonction des périodes de recherche. Les prospections de nuit sont alors plus efficaces dans la majorité des cas.</li> <li>• Les diverses informations (date, heure, conditions climatiques, durée de prospection, nombre de coups d'épuisette) sont inscrites dans une fiche de relevé prévue à cet effet. Pour chaque mare sont notés le nombre d'espèces contactées et le nombre d'individus. Toutes informations supplémentaires sont également inscrites (ex : stade, sexe...). Les individus difficilement identifiables sont photographiés pour détermination ultérieure. Les emplacements sont reportés sur des imprimés cartographiques du site et des relevés GPS sont également réalisés.</li> <li>• Les interventions seront réalisés les années 1, 3 et 5).</li> </ul>
<p><b>Modalités de calcul du coût de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 journée x 2 personnes = 4 x 330 = 990 € HT</li> <li>• 2 nuit X 2 personnes = 4 x 350 = 990 €HT</li> </ul> <p>Total = 1 980 € HT / année d'étude</p>
<p><b>Plan de financement potentiel</b></p>	<p>Fonds Etat Fonds structurels européens Participation éventuelle des collectivités territoriales</p>

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin			<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n° :</b> E6	<b>Libellé action :</b> III-1-6 Amélioration des connaissances sur le fonctionnement hydrologique de la nappe phréatique des sables dunaires			<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Mesure d'accompagnement			
<b>Montant total retenu</b>	Etude hydrogéomorphologique : 8000 € HT Suivi de la nappe d'eau libre : 315 € HT pour le matériel et 600 € HT/ année d'étude			
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FrR7200697)			
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides intra dunales			
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site.			
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2190 H4020 H7150	H2180 E3110 E 1220	E1355 E1356	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	S = 30 à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)			
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 30 à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)			
<b>Objectifs</b>	Suivre l'évolution saisonnière de la nappe des sables dunaires.			
<b>Conditions d'éligibilité</b>	Site Natura 2000, parcelles hydromorphes comprenant les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.			



<b>Description technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une étude hydrogéologique (levée topographique...);</li> <li>• Pose de piézomètres afin de suivre la profondeur et les mouvements de la nappe d'eau libre (les emplacements et le nombre de piézomètres seront fonction des résultats de l'étude géomorphologique)</li> </ul>
<b>Modalités de calcul du coût de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialiste : 20 jours x 400 € HT / jours = <b>8000 € HT</b></li> <li>• Achat d'environ 7 piézomètres : 45 € HT / unité = <b>315 € HT</b></li> <li>• Spécialiste : 2 jours/ an à 300 € / jours = <b>600 € HT / an</b></li> </ul>
<b>Plan de financement potentiel</b>	Fond Etat Fonds structurels européens Participation éventuelle des collectivités territoriales et de l'agence de l'eau.

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n° :</b> E7	<b>Libellé action :</b> III-1-7 Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des forêts dunaires	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Mesure d'accompagnement	
<b>Montant total retenu</b>	Jours de spécialiste = <b>5 000 € HT</b> Analyse de laboratoire = <b>5 500 € HT</b>	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FrR7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	La forêt dunaire	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	La forêt dunaire présente dans le projet de RNN d'Hourtin	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	S = 1600 ha	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 1600 ha	

<b>Objectifs</b>	<p>Après les événements climatiques extrêmes de ces dernières années (sécheresse de 2003, 2004 et 2005) les forestiers s'interrogent sur le fonctionnement futur des forêts (de Dios et al. 2007). Dans ce contexte de changement climatique, il est souhaitable de savoir comment l'augmentation des périodes et l'intensité des sécheresses vont jouer sur la physiologie des arbres et si les forêts actuelles pourront s'adapter à de telles conditions. Il est évident que certaines espèces pourront être avantagées au détriment d'autres moins bien adaptées ou résistantes aux stress hydriques sévères.</p> <p>La rapidité d'évolution du climat pose de nouvelles questions quant à l'adaptation des espèces forestières françaises. Au cours du projet CARBOFOR, la future répartition de plusieurs espèces d'arbres a été prédite en fonction des paramètres climatiques qui pourraient exister en 2100 à partir d'un scénario d'augmentation de la température de + 2,5°C. Nous observons de profonds changements dans la répartition des espèces, notamment une très nette progression de l'aire du chêne vert (particulièrement dans le sud-ouest de la France ; cf. carte ci-après).</p> <div style="text-align: center;"> </div> <p>Aire de répartition du chêne vert en France (graphique de gauche, données IFN). Simulation de la modification de l'aire potentielle de répartition du chêne vert en France (graphique de droite, Badeau et al. 2004).</p> <p>Nous chercherons donc à étudier, le long de transects Est / Ouest, les facteurs microclimatiques, édaphiques et les propriétés intrinsèques des espèces (stratégie fonctionnelles) qui influent la structuration des peuplements forestiers de la dune girondine.</p>
------------------	--

<p><b>Description technique de la mesure</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude bibliographique : synthèse bibliographique sur l'écologie des essences forestières et leurs propriétés physiologiques en terme de résistance au stress hydrique et de réponse au réchauffement climatique.</li> <li>• Analyse de la structure des peuplements le long de transects Est /Ouest et comparaison avec les résultats à l'étude menée par JM SAVOIE (1989) afin de quantifier l'évolution des peuplements forestiers (structure du peuplement, composition en essences...).</li> <li>• Caractérisation des facteurs abiotiques présents sur la dune : topographie (GPS), microclimat (VPD, luminosité et humidité du sol...);</li> <li>• Analyse du fonctionnement du peuplement via l'étude des stratégie fonctionnelles des espèces (Chêne vert, Chêne pédonculé et Pin maritime) : potentiel hydrique, fonctionnement stomatique, cavitation, discrimination isotopique du carbone...</li> </ul>
<p><b>Modalités de calcul du coût de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jours de spécialiste = <b>5 000 € HT</b></li> <li>• Analyse de laboratoire = <b>5 500 € HT</b></li> </ul>
<p><b>Plan de financement potentiel</b></p>	<p>ONF :80 %            Université Bordeaux I : 20 %</p>

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 2
<b>Action du DOCOB n°:</b> S2	<b>Libellé action :</b> III-1-8 Communication autour du DOCOB	Cartographie ( en cartouche ou en annexe)
<b>Type de mesure</b>	Hors contrat	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697).	
<b>Type de milieu Visé</b>	L'ensemble du site	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site.	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	Tous	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>S_{tot} = 2082</math> ha</li> </ul>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>S_{tot} = 2082</math> ha.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les usagers ;</li> <li>• Réaliser des visites guidées autour de la thématique Natura 2000.</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel ONF (guides) quant à l'intérêt patrimonial du site et de Natura 2000 ;</li> </ul>	
<b>Plan de financement potentiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ONF</li> </ul>	

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n°:</b> O4	<b>Libellé action :</b> III-1-9 Animation du document d'objectifs	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Hors contrat	
<b>Montant total retenu</b>	<b>Coût total de l'animation : 85 000 € HT pour 5 ans</b>	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (Fr 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Ensemble des habitats naturels et habitats d'espèces cartographiés dans le Docob (se référer à chaque action)	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	Tous	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>S_{tot} = 2082</math> ha</li> </ul>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>S_{tot} = 2082</math> ha</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les mesures du Docob Action MESURE</li> <li>• Mettre en place un suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Docob Action SUIVI</li> <li>• Assurer la coordination générale du projet d'animation Action COORD</li> </ul>	
<b>Cadre</b>	Convention pluriannuelle entre la structure animatrice et l'Etat	

**Descriptif technique de la mesure**
**Mettre en œuvre le DOCOB :**

- Recensement et contact des contractants potentiels des actions du Docob
- Information, conseil et orientation dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs du Docob
- Liste et localisation des parcelles concernées, des habitats et des espèces (zonage sur orthophotos), des engagements et des recommandations techniques prévues dans le DOCOB
- Contact des experts et des partenaires pour réaliser des études préalables
- Diagnostic préalable
- Définition du calendrier prévisionnel et du bilan financier
- Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers (rassemblement des pièces constitutives des dossiers...)
- Prise de contact avec les maîtres d'ouvrage et prestataires concernés
- Appui technique pour le montage des dossiers techniques et financiers
- Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB

**Mettre en place un suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Docob**
**Mesures contractuelles :**

- S'assurer in situ de la bonne compréhension des engagements avec le contractant
- Appui technique à la réalisation des travaux
- Suivi de la réalisation des travaux

**Mesures hors contrat :**

- S'assurer in situ de la bonne compréhension des mesures
- Appui technique à la réalisation des travaux
- Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions prévues et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB

**Mesures transversales :**

- Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi :
- Définir et mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'évolution des habitats naturels (Cf Fiches HABITATS, ESPECES) et la pertinence des actions menées ;
- Prévoir de relever ces indicateurs en milieu et en fin de contrat

**Assurer la coordination générale du projet d'animation**

- Information et sensibilisation des acteurs du site
- Préparation, animation et compte rendu des réunions du comité de pilotage
- Elaboration des rapports d'activités annuels et intermédiaires
- Bilan général de l'application du Docob

<b>Plan de financement potentiel</b>	Etat hors contrat et Europe : - Année 1 : <b>17 000 € HT (soit 31 jrs x 540 € HT)</b> - Année 2 et 3 : <b>19000 € HT (soit 35 jrs x 540 € HT)</b> - Année 4 et 5 : <b>15000 € HT (soit 28 jrs X 540 € HT)</b>
--	--



## IV- Les mesures de la Charte Natura 2000

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n°:</b> A5	<b>Libellé action :</b> IV-1-1 Mise en œuvre d'une sylviculture finement adaptée aux enjeux du site	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Bonne pratique	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	La pinède à sous étage Chêne vert et la pinède à sous étage à Chêne pédonculé.	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les forêts domaniales d'Hourtin, de Lacanau et de Carcans	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 1822 ha	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier la régénération naturelle et favoriser une pinède mélangée Pin maritime/feuillus.</li> <li>• Proscrire l'artificialisation des peuplements et l'introduction d'espèces n'appartenant pas au cortège dendrologique local ;</li> <li>• Veiller au bon équilibre des classes d'âges.</li> </ul>	

<p><b>Descriptif technique de la mesure</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les feuillus ne seront pas exploités avant les nouvelles coupes rases sauf lors des opérations de dépressage (de manière à ce qu'ils aient un diamètre correct) ;</li><li>• Préserver les feuillus lors des premières éclaircies sauf en cas de difficulté particulière d'abattage ;</li><li>• Favoriser les Chênes pédonculés et conserver en équilibre les Pins maritimes et les Chênes verts dans les dépressages (ces règles sylvicoles seront développées en lien avec le service « Gestion Durable » de la Direction Territoriale) ;</li><li>• Les pentes Est seront laissées sans gestion ;</li><li>• Conserver les chandelles (y compris dans les coupes rases) sauf dans les secteurs fréquentés par le public ;</li><li>• Proscrire les chantiers d'exploitation durant la période de nidification des espèces à protéger (Circaète, Engoulevent..). D'une façon générale, il est souhaitable ne pas procéder aux coupes rases et aux éclaircies de rang 4 et 5 entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août (si présence d'une couvée de Circaète, interdire l'exploitation également en septembre) ;</li><li>• Réaliser les travaux forestiers en automne et en hiver afin de préserver la faune et la flore.</li></ul>
---	--

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin		<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n° :</b> A6	<b>Libellé action :</b> IV-1-2 Intégration des prescriptions du document d'objectifs aux documents de gestion		<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Bonne pratique		
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)		
<b>Type de milieu Visé</b>	Tous les milieux		
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les forêts domaniales d'Hourtin, de Lacanau et de Carcans		
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180 H4030 H2190	E224 E080 E1088	E1083
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	Aménagement forestier des forêts domaniales de Carcans, Hourtin et Lacanau.		
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	Aménagement forestier des forêts domaniales de Carcans, Hourtin et Lacanau.		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter l'aménagement forestier en fonction des mesures préconisées dans le document d'objectif.</li> </ul>		
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographier et intégrer aux aménagements les entités écologiques et paysagères à envisager (clairières, îlots de sénescence...);</li> <li>• Faire acter dans les documents de gestion, les mesures relatives à la conservation et l'amélioration de la diversité biologique en forêt.</li> </ul>		

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n° :</b> A7	<b>Libellé action :</b> IV-1-3 Développement de la forêt mixte naturelle de la dune ancienne	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Bonne pratique	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	La pinède à sous étage Chêne vert et la pinède à sous étage à Chêne pédonculé.	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	La forêt de la Réserve Naturelle de Cousseau	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2180	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 280 ha	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le degré de naturalité de la forêt sur vieille dune en diversifiant la structure du peuplement ;</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir des groupes de régénération d'environ 2000m<sup>2</sup> afin de redynamiser le feuillu et d'hétérogénéiser les classes d'âges ;</li> <li>Développer ou maintenir le pâturage extensif hivernal du sous bois ;</li> <li>Les pentes Est seront laissées sans gestion.</li> </ul>	

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n°:</b> B5	<b>Libellé action :</b> IV-1-4 Maintien du caractère « hydromorphe » des zones humides	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Bonne pratique	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides intra dunales	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	L'ensemble du site.	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H2190    H2180    E1355 H4020    E3110 ?    E1356 H7150    E 1220	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S = 30 à 40 ha (barins et dépressions humides intra dunaires)</li> </ul>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S = 30 à 40 ha (barins et dépressions humides intra dunaires)</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une bonne inondation hivernale ;</li> <li>• Eviter l'abaissement de la nappe d'eau libre.</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploiter les Pins maritimes dans l'environnement immédiat des zones humides (dans un rayon de 20m) ;</li> <li>• Laisser sans gestion les boisements hydromorphes à <i>Betula pubescens</i>.</li> </ul>	

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 3
<b>Action du DOCOB n° :</b> C2	<b>Libellé action :</b> IV-1-5 Développement et entretien des habitats paraforestiers du massif	<b>Cartographie (en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Bonne pratique.	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les landes xérophiles à Cistus salviifolius	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les forêts domaniales d'Hourtin, de Lacanau et de Carcans.	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H4030.	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	H2180-2 (Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert) : <b>1601 ha</b> H2180-4 (arrières dunes boisées à Chêne pédonculé) : <b>221 ha</b>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 1822 ha	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les milieux paraforestier (ourlets, manteau, clairières), favorables au développement d'une faune et d'une flore riche et variée ;</li> <li>• Maintenir la mosaïque paysagère ;</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitriser la régénération en lisière de chemin ou de parefeu sur 15m de large en moyenne ;</li> <li>• Girobroyer ces lisières lors de l'entretien des cloisonnements au moment du 2<sup>ème</sup> dépressage, lors des entretiens de chemins ou lors de girobroyages de coupes rases à proximité ;</li> <li>• Aménager les lisières externes et internes, en ne permettant pas le boisement sur une bordure de 15 m ;</li> <li>• L'entretien sera réalisé à l'aide d'un gyrobroyage régulier, hors période de dérangement pour la faune et la flore (entre octobre et février).</li> </ul>	

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n°:</b> D1	<b>Libellé action :</b> IV-1-6 Préservation des habitats du Vison d'Europe	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Bonne pratique (Dans le cadre du programme de suivi national du Vison d'Europe)	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les barins de la réserve de Cousseau	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H4020 E1356 H7150 H2180	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S = 30 à 40 ha (barins et dépressions humides intra dunaires)</li> </ul>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 30 à 40 ha (barins et dépressions humides intra dunaires)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une gestion conservatoire en faveur des habitats constituant le domaine vital du Vison d'Europe ;</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Natura 2000, parcelles hydromorphes comprenant les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de l'alimentation en eaux ;</li> <li>• Les boisements hydromorphes à <i>Betula pubescens</i> seront laissés sans gestion ;</li> <li>• Limiter l'entretien mécanique systématique des barins ;</li> </ul>	

<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n° :</b> D2	<b>Libellé action :</b> IV-1-7 Préservation des habitats de la Loutre	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Bonne pratique	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les Barins de la réserve de Cousseau	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H4020 H2180 H7150 E1355 H4030	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S = 30à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)</li> </ul>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 30à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une gestion conservatoire en faveur des habitats constituant le domaine vital de la Loutre ;</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Natura 2000, parcelles hydromorphes comprenant les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'alimentation en eaux ;</li> <li>• Laisser sans gestion les boisements hydromorphes à <i>Betula pubescens</i> ;</li> <li>• Limiter l'entretien mécanique systématique des barins ;</li> <li>• les travaux devront être effectués entre octobre et février afin de limiter le dérangement durant la période d'activité de la Loutre (reproduction...).</li> </ul>	



<b>Code UE du Site Natura 2000 :</b> FR7200697	<b>Nom du site Natura 2000 :</b> Boisements à Chênes verts des dunes du littoral girondin	<b>Niveau de priorité de l'action :</b> 1
<b>Action du DOCOB n° :</b> D3	<b>Libellé action :</b> IV-1-8 Préservation des habitats de la Cistude d'Europe	<b>Cartographie ( en cartouche ou en annexe)</b>
<b>Type de mesure</b>	Bonne pratique	
<b>Territoires visés</b>	Le site Natura 2000 des « Boisements à Chêne verts des dunes du littoral girondin » (FR 7200697)	
<b>Type de milieu Visé</b>	Les dépressions humides	
<b>Secteur géographique concerné ou Périmètre d'application</b>	Les barins	
<b>Code Habitat/Espèce concernées</b>	H4020 H2180 H7150 E1220 H4030	
<b>Surface par Habitat naturel ou par habitat d'espèce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S = 30 à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)</li> </ul>	
<b>Surface cumulée éligible pour le secteur ou périmètre d'application</b>	S = 30 à 40 ha (barins et dépression humides intra dunaire)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une gestion conservatoire en faveur des habitats constituant le domaine vital de la Cistude ;</li> </ul>	
<b>Conditions d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Natura 2000, parcelles comprenant les habitats d'espèces d'intérêt communautaires (landes sèches, milieux humides..)</li> </ul>	
<b>Descriptif technique de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller au maintien du niveau des eaux ;</li> <li>Laisser sans gestion les boisements hydromorphes à <i>Betula pubescens</i> ;</li> <li>Si l'entretien des barins est nécessaire, il doit être effectué selon la méthode « vieux fond » et durant la période d'activité de la Cistude (avril à octobre).</li> </ul>	

## V- Maquette financière des coûts inhérents à la mise en œuvre du Document d'objectifs

### V-1 Tableau estimatif des dépenses éligibles dans le cadre du document d'objectifs :

Action	Nature de la mesure	nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros HT)
<i>OP 1-1 : « pérenniser le boisement à Chêne vert et à Chêne pédonculé »</i>									
A1 : Réduction de l'impact des dessertes	Contrat	500 ml 2 barrières	Etat et Europe	33 700					33 700
A2 : Irrégularisation des peuplements forestiers	Contrat	60 ha 2 100 m <sup>3</sup>	Etat et Europe		49 500				49 500
A3 : Développement de bois sénescents	Contrat	6,43 ha	Etat et Europe	35 222					35 222
A4 : Mise en défens de la régénération naturelle	Contrat	2 zones de 1 ha	Etat et Europe		8 400				8 400
A5 : Mise en œuvre d'une sylviculture fine et adaptée aux enjeux	Bonne pratique	-	-						0
A6 : Intégration des prescriptions du DOCOB aux documents de gestion	Bonne pratique	-	-						0
A7 : Développement de la forêt mixte naturelle de la dune ancienne	Bonne pratique	-	-						0
<b>Coût total de l'objectif Opérationnel</b>				<b>68 922</b>	<b>57 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>126 822</b>

Action	Nature de la mesure	Nombre d'unités	Financiers	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros HT)
<b>OP 1-2 : « Assurer la restauration et la conservation des milieux humides »</b>									
B1 : Création et entretien des mares forestières	Contrat	10 mares	Etat et Europe			7 800			<b>7 800</b>
B2 : Elimination des ligneux en bordure des mares forestières	Contrat	10 mares	Etat et Europe			3 400			<b>3 400</b>
B3 : Restauration et entretien des barins	Contrat	6 barins (6000 m <sup>2</sup> )	Etat et Europe		5 700				<b>5 700</b>
B4 : Décapage et étrépage dans les barins	Contrat	3 barins (360 m <sup>2</sup> )	Etat et Europe		19 080				<b>19 080</b>
B5 : Maintien du caractère « hydromorphe » des zones humides	Bonne pratique	-	-						<b>0</b>
<b>Coût total de l'objectif Opérationnel</b>				<b>0</b>	<b>24 780</b>	<b>11 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 980</b>
<b>OP 1-3 : « Assurer la restauration et la conservation des landes sèches »</b>									
C1 : Création et pérennisation des landes xérophiles	Contrat	5 clairières	Etat et Europe		5 050				<b>5 050</b>
C2 : Développement et entretien des habitats paraforestiers	Bonne pratique	-	-						
<b>Coût total de l'objectif Opérationnel</b>				<b>0</b>	<b>5 050</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 050</b>
<b>OP 1-4 : « Favoriser la conservation des habitats d'espèces »</b>									
D1 : Préservation des habitats du Vison d'Europe	Bonne pratique	-	-						<b>0</b>
D2 : Préservation des habitats de la Loutre	Bonne pratique	-	-						<b>0</b>
D3 : Préservation des habitats de la Cistude	Bonne pratique	-	-						<b>0</b>
<b>Coût total de l'objectif Opérationnel</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Action	Nature de la mesure	Nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros HT)
<b>OP 2 : « Suivre les espèces et les habitats d'espèces »</b>									
E1 : Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe	Hors contrat	-	Etat, Europe et Collectivités						<b>0</b>
E2 : Amélioration des connaissances sur la Loutre	Hors contrat	-	Etat, Europe et Collectivités						<b>0</b>
E3 : Amélioration des connaissances sur les Chiroptères	Hors contrat	-	Etat, Europe et Collectivités	2 292		1 992		1 992	<b>6 276</b>
E4 : Amélioration des connaissances sur le Pélobate cultripède	Hors contrat	20 mares	Etat, Europe et Collectivités	2 720		2 720		2 720	<b>8 160</b>
E5 : Amélioration des connaissances sur la Cistude d'Europe	Hors contrat	-	Etat, Europe et Collectivités	4 950		4 950		4 950	<b>14 850</b>
E6 : Amélioration des connaissances sur le fonctionnement de la nappe d'eau libre	Hors contrat	-	Etat, Europe et Collectivités	8 915	600	600	600	600	<b>11 315</b>
E7 : Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des forêts dunaires	Hors contrat	-	ONF	10 500					<b>10 500</b>
<b>Coût total de l'objectif Opérationnel</b>				<b>29 377</b>	<b>600</b>	<b>10 262</b>	<b>600</b>	<b>10 262</b>	<b>51 101</b>

Action	Nature de la mesure	Nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros HT)
<b>OP 3 : « Communication – Sensibilisation – Formation »</b>									
S1 : Information des usagers	Contrat	4 panneaux	Etat et Europe	4 400					4 400
S2 : Communication autour du DOCOB	Bonne pratique	-	-						
<b>Coût total de l'objectif Opérationnel</b>				<b>4 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 400</b>
<b>OP 4 : « Animer le document d'objectifs »</b>									
Action Animation	Hors contrat	-	Etat, Europe	17 000	19 000	19 000	15 000	15 000	85 000
<b>Coût total de l'objectif Opérationnel</b>				<b>17 000</b>	<b>19 000</b>	<b>19 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>85 000</b>

## V-2 Tableau de synthèse :

Nature de la mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût total de la mesure (Euro)	% du financement alloué par mesure
<b>Contrat</b>	73 322	87 730	11 200	0	0	<b>172 252</b>	<b>55, 8 %</b>
<b>Hors contrat</b>	29 377	600	10 262	600	10 262	<b>51 101</b>	<b>16, 6 %</b>
<b>Bonne pratique</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>Animation</b>	17 000	19 000	19 000	15 000	15 000	<b>85 000</b>	<b>27, 6 %</b>
<b>Coût total par an (Euros)</b>	<b>119 699</b>	<b>107 330</b>	<b>40 462</b>	<b>15 600</b>	<b>25 262</b>	<b>308 353</b>	<b>100 %</b>

### V-3 Répartition prévisionnelle par financeur :

Nature de la mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût total de la mesure (Euro)
<b>OP 1 : « Maintien et amélioration appropriée de la biodiversité du massif dunaire »</b>						
<b>Etat contrats :</b> 50 % contrats non forestier et non agricole 45 % contrats forestiers	31 015	40 717	5 040	0	0	<b>76 773</b>
<b>Europe :</b> 50 % contrats non forestier et non agricole 55 % contrats forestiers	37 907	46 665	6 160	0	0	<b>91 079</b>
<b>OP 2 : « Suivi et amélioration des connaissances »</b>						
<b>Etat Hors contrat ou autres (collectivités, AEAG...) : 50 %</b>	19 938	300	5 131	300	5 131	<b>30 800</b>
<b>Europe : 50 %</b>	9 438	300	5 131	300	5 131	<b>20 300</b>
<b>OP 3 : « Communication – Sensibilisation - Formation »</b>						
<b>Etat contrats : 45 %</b>	1 980	0	0	0	0	<b>1 980</b>
<b>Europe : 55 %</b>	2 420	0	0	0	0	<b>2 420</b>
<b>ONF</b>	*	*	*	*	*	*
<b>OP 4 : « Animer le document d'objectifs »</b>						
<b>Etat Hors contrat : 50 %</b>	8 500	9 500	9 500	7 500	7 500	<b>42 500</b>
<b>Europe : 50 %</b>	8 500	9 500	9 500	7 500	7 500	<b>42 500</b>
<b>ONF</b>	*	*	*	*	*	*
<b>TOTAL</b>						
<b>Etat Contrat</b>	<b>36 661</b>	<b>43 865</b>	<b>5 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78 753</b>
<b>Etat Hors Contrat</b>	<b>8 500</b>	<b>9 500</b>	<b>9 500</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	<b>42 500</b>
<b>Etat Hors Contrat ou autres</b>	<b>19 938</b>	<b>300</b>	<b>5 131</b>	<b>300</b>	<b>5 131</b>	<b>30 800</b>
<b>Europe</b>	<b>54 599</b>	<b>53 665</b>	<b>20 231</b>	<b>7 800</b>	<b>12 631</b>	<b>156 299</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119 699</b>	<b>107 330</b>	<b>40 462</b>	<b>15 600</b>	<b>25 262</b>	<b>308 353</b>

\* Part ONF en complément (non chiffrée dans le coût des actions)

